

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décision budgétaire
N° 07.01.01

Séance du 05 décembre

L'an deux mil dix- huit ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
30/11/2018

Date d'affichage
06/12/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

DECISION MODIFICATIVE

Suite à une insuffisance de crédits ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide de prendre la décision modificative suivante :

Article 2313 : + 7 200 EUROS

Article 2111 : - 7 200 EUROS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.02

Séance du 05 décembre

L'an deux mil dix- huit ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
30/11/2018

Date d'affichage
06/12/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

BONS D'ACHATS POUR LE PERSONNEL

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide d'offrir aux 2 membres du personnel un bon d'achat d'une valeur de 150 euros à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG